



Les NFTs et la Fraude Fiscale

Actualité législative publié le 05/02/2025, vu 48 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Les NFTs représentent un domaine relativement nouveau qui pose des défis importants en matière de fraude fiscale.

Introduction

Les **tokens non fongibles** (NFTs) sont devenus un phénomène mondial, révolutionnant l'art numérique, les objets de collection et de nombreuses industries. Cependant, leur nature décentralisée, leur traçabilité limitée et leur caractère unique soulèvent des questions juridiques complexes, notamment en matière de **fraude fiscale**. Cet article explore comment les NFTs peuvent être utilisés pour des activités fiscales frauduleuses, les défis associés à leur régulation et les mesures envisagées par les autorités fiscales pour y faire face.

1. Les NFTs : une brève définition

Les NFTs sont des actifs numériques uniques basés sur la technologie de la **blockchain**. Contrairement aux cryptomonnaies, chaque NFT représente un objet ou une œuvre numérique spécifique, ce qui en fait un bien unique et non interchangeable. Les NFTs peuvent concerner des œuvres d'art, des vidéos, des objets de collection virtuels, voire des biens immobiliers virtuels dans des mondes numériques.

2. La fraude fiscale à travers les NFTs

La fraude fiscale, dans le cadre des NFTs, prend plusieurs formes, principalement en raison de l'anonymat relatif et de la décentralisation des plateformes de transactions.

2.1. Sous-évaluation des transactions

L'un des moyens par lesquels les NFTs peuvent être utilisés pour la fraude fiscale est la **sous-évaluation des transactions**. En raison de l'absence de réglementations standardisées et de la nature des plateformes de vente de NFTs, il est relativement facile pour un vendeur de sous-estimer la valeur réelle d'un NFT lors d'une vente ou d'un échange, afin de minimiser les taxes sur les plus-values et les droits de transaction. Par exemple, un artiste pourrait vendre un NFT d'une œuvre d'art à un prix artificiellement bas pour éviter de payer des impôts plus élevés.

2.2. Transactions transfrontalières et évasion fiscale

Les plateformes d'échange de NFTs sont souvent basées dans des juridictions offrant une fiscalité avantageuse ou des réglementations peu strictes. Cela permet à certains acteurs du marché de déplacer leurs transactions en dehors des juridictions où les taxes sur les gains en capital sont

élevées. Les transactions transfrontalières entre personnes ou entités situées dans des pays différents compliquent davantage la tâche des autorités fiscales pour suivre les flux financiers.

2.3. Utilisation des NFTs pour le blanchiment d'argent

Les NFTs peuvent également être utilisés pour le **blanchiment d'argent**. En achetant des NFTs à des prix élevés et en les revendant rapidement à des prix proches de la valeur d'achat, les individus peuvent créer des apparences de transactions légitimes tout en intégrant des fonds d'origine douteuse dans le système financier. Cela permet de dissimuler l'origine des fonds et de contourner les systèmes de contrôle fiscaux.

2.4. Dons et donations non déclarés

Les NFTs sont également utilisés pour effectuer des **dons et donations** non déclarés, en particulier dans les secteurs où les œuvres numériques sont vendues à des prix exorbitants. En transférant des NFTs sous forme de dons ou de transactions familiales, des contribuables peuvent contourner des obligations fiscales sur des gains considérables.

3. Le cadre juridique actuel des NFTs et de la fiscalité

Le traitement fiscal des NFTs varie considérablement d'un pays à l'autre, et il existe encore des lacunes importantes dans les législations.

3.1. La position des autorités fiscales

Dans plusieurs pays, les **NFTs** sont considérés comme des biens meubles incorporels ou des **objets numériques** soumis à la taxe sur les plus-values. Par exemple :

- **France** : Les plus-values réalisées sur la vente de NFTs sont soumises à un régime fiscal proche de celui des cryptomonnaies, où elles sont considérées comme des biens incorporels. En fonction de la nature de la transaction, les revenus peuvent être taxés sous le régime des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des plus-values professionnelles.
- **États-Unis** : L'**Internal Revenue Service (IRS)** considère les NFTs comme des biens et les traite donc comme des actifs pour la taxation des plus-values. Les ventes de NFTs sont soumises à l'impôt sur les gains en capital, et les gains doivent être déclarés dans les déclarations fiscales.
- **Royaume-Uni** : L'**HMRC** traite également les NFTs comme des biens numériques, avec des obligations fiscales similaires à celles qui s'appliquent aux cryptomonnaies.

3.2. Les défis pour les autorités fiscales

Les autorités fiscales font face à de nombreux défis dans l'imposition des transactions en NFTs :

-

Anonymat et décentralisation : La décentralisation des plateformes d'échange de NFTs, couplée à l'anonymat des transactions (dans certaines situations), complique la traçabilité des flux financiers.

- **Lack of global consensus** : Les réglementations fiscales internationales concernant les NFTs ne sont pas harmonisées, ce qui permet aux acteurs de transférer des fonds entre des juridictions à régimes fiscaux différents.
- **Difficulté d'évaluation** : L'évaluation des NFTs reste un problème majeur. L'absence de standards clairs pour la valorisation d'un NFT rend difficile la vérification de la valeur réelle d'une œuvre numérique lors de la vente.

4. Mesures de régulation pour prévenir la fraude fiscale liée aux NFTs

Les régulateurs s'efforcent de combler les lacunes fiscales en prenant plusieurs mesures pour renforcer la surveillance des transactions en NFTs :

4.1. Renforcement des réglementations AML/CFT

De plus en plus de pays adoptent des règles strictes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT). Par exemple, les plateformes d'échange de NFTs pourraient être soumises aux mêmes exigences que les **échanges de cryptomonnaies** en matière de **KYC** (Know Your Customer) et de rapports financiers.

4.2. Transparence et suivi des transactions

Des initiatives sont en cours pour imposer une **transparence accrue** dans les transactions en NFTs, telles que l'obligation pour les plateformes de fournir des rapports détaillés aux autorités fiscales sur les transactions effectuées, y compris les identités des parties impliquées, les montants, et les dates des transactions.

4.3. Harmonisation des réglementations fiscales internationales

Pour éviter que les acteurs malintentionnés ne profitent des écarts dans les législations fiscales, des appels sont lancés pour l'**harmonisation des réglementations fiscales** concernant les NFTs au niveau international. Des organisations comme l'**OCDE** travaillent sur des lignes directrices communes pour la taxation des actifs numériques, y compris des recommandations sur les NFT.